

Inscription

10km, semi, marathon, relais, inscrivez-vous à l'une des courses du marathon de Montauban !

Informations générales

Date des courses

Les courses se tiendront le dimanche 27 mars 2022, à Montauban (82), avec un départ et une arrivée sur le même site (Avenue du 10ème Dragon, Parc du Cours Foucault).

Nombre maximal de coureurs

Les inscriptions sont limitées à 4000 coureurs sur l'ensemble des courses. Le Marathon en relais est limité à 100 équipes de 4 coureurs.

Tarifs

- > Marathon : 37€
- > Semi : 26€
- > 10km : 16€
- > Marathon Relais : 42€

Retrait des dossards

Les coureurs pourront récupérer leur dossard sur le Village du Marathon le samedi 26 mars de 9h à 19h et le dimanche 27 mars à partir de 7h.

Modalités d'inscription

- › Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique **du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** de moins d'un an à la date de la compétition ;
 - ou** une licence ou sa photocopie Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un Pass J'aime courir délivré par la FFA ;
 - ou** une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération agréée sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- › Une autorisation parentale pour les mineurs.
- › Un bulletin d'inscription dûment rempli.
- › Pour les participants étrangers : obligation de fournir un certificat médical, rédigé en langue française, daté et signé, d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

En ligne



› Liens :

- **Marathon** : [Inscriptions \(https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/inscription-37177-ORG-NVGMO.htm\)](https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/inscription-37177-ORG-NVGMO.htm) - [Dépôt justificatifs \(https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/complement_dossier-37177.htm\)](https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/complement_dossier-37177.htm) - [Vérification \(https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/verif_2-37177.htm\)](https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/verif_2-37177.htm)
- **Marathon Relais** : [Inscriptions \(https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/inscription-37178-ORG-NVGMO.htm\)](https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/inscription-37178-ORG-NVGMO.htm) - [Dépôt justificatifs \(https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/complement_dossier-37178.htm\)](https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/complement_dossier-37178.htm) - [Vérification \(https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/verif_2-37178.htm\)](https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/verif_2-37178.htm)
- **Semi-Marathon** : [Inscriptions \(https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/inscription-37179-ORG-NVGMO.htm\)](https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/inscription-37179-ORG-NVGMO.htm) - [Dépôt justificatifs \(https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/complement_dossier-37179.htm\)](https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/complement_dossier-37179.htm) - [Vérification \(https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/verif_2-37179.htm\)](https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/verif_2-37179.htm)
- **10 Km** : [Inscriptions \(https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/inscription-37180-ORG-NVGMO.htm\)](https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/inscription-37180-ORG-NVGMO.htm) - [Dépôt justificatifs \(https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/complement_dossier-37180.htm\)](https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/complement_dossier-37180.htm) - [Vérification \(https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/verif_2-37180.htm\)](https://www.sport-up.fr/www/inscription_en_ligne_2.0/module/verif_2-37180.htm)

› **Date limite** : 23 mars 2021 à 12h

› **Paielement** : en ligne

Par courrier



- > **Bulletin à télécharger** et à renvoyer à Marathon de Montauban – Direction Sports et Jeunesse – 895, rue du Ramierou – 82000 Montauban
- > **Date limite** : 23 mars 2021 à 12h (cachet de la poste faisant foi)
- > **Paiement** : par chèque à l'ordre du « Trésor Public »

Au bureau du marathon



- > **Lieu** : Direction Sports et Jeunesse – 895, rue du Ramierou – 82000 Montauban
- > **Date limite** : 23 mars 2021 à 12h
- > **Paiement** : par chèque à l'ordre du « Trésor Public » ou en espèces

Sur le village du marathon



- > **Lieu** : Cours Foucault
- > **Date** : le samedi 26 mars 2022 de 9h à 19h
- > **Paiement** : par chèque à l'ordre du « Trésor Public »

Remboursement

Le remboursement des inscriptions sera effectué exclusivement suite à une interdiction de la tenue de la manifestation, signifiée par les services de l'Etat, en lien avec la crise sanitaire COVID 19.

Les demandes de remboursement seront prises en compte jusqu'au 30/04/2022.

> **Pour les inscriptions par courrier et les paiements par chèque et/ou espèces :**

En cas de paiement par chèque ou en espèces, le remboursement pourra être effectué, sur simple demande du participant par mail ou par courrier accompagné d'un RIB valide.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire uniquement.

> **Pour les inscriptions par internet et les paiements par carte :**

A partir des données de la carte bancaire utilisée lors de l'inscription, le prestataire en charge de la gestion des inscriptions par internet, remboursera le montant de l'engagement de l'ensemble des inscrits.

ATTENTION :

- Les frais de transaction payés en plus lors de l'inscription ne sont pas remboursés.

<https://www.marathon-montauban.com/inscription?>

- Des frais de remboursement de 1,8% du montant remboursé seront également déduits du remboursement.